

et mémoire à sa Majesté, a fait rapport que le Comité les avoit dressés en conséquence, et qu'il lui étoit enjoint de les soumettre à la Chambre; et il a lu le rapport à sa place et ensuite l'a délivré à la table, où les dits projets de l'adresse et du mémoire ont été lus une fois en entier par le Greffier, les quels sont comme suit,—sçavoir:

A LA TRES EXCELLENTE MAJESTÉ DU ROI.

L'Humble Adresse et Requête de l'Assemblée du Bas-Canada.

TRES GRACIEUX SOUVERAIN;

NOUS, les très fidèles et loyaux Sujets de votre Majesté, Représentants du peuple du *Bas-Canada*, convoqués en Assemblée, supplions très humblement qu'il nous soit permis d'approcher votre Trône avec des cœurs remplis de loyauté et d'attachement pour votre personne sacrée, votre famille et votre Gouvernement.

Nous supplions votre Majesté d'être assurée de la loyauté et de la fidélité de votre peuple du *Bas-Canada*, et de son zèle pour le soutien du Gouvernement bienfaisant de votre Majesté.

C'est avec la plus vive reconnoissance que nous ressentons, en commun avec tous vos sujets dans ce pays, les effets puissans de la protection paternelle de votre Majesté et de son Gouvernement, sur la prospérité de cette Province, l'avancement de sa population, de son agriculture et de son commerce. Nous ne pouvons surtout nous dispenser de témoigner à votre Majesté le plaisir que nous éprouvons de voir dans l'augmentation de l'agriculture et de la population du pays, l'augmentation de notre fonds le plus assuré de commerce, et des moyens de défense qui doivent nous assurer à l'avenir les bienfaits du Gouvernement de votre Majesté.

C'est dans la persuasion de l'importance de ces objets, et des soins paternels de votre Majesté à prévenir tout ce qui pourroit s'y opposer, que nous avons cru, dans l'état peu avancé de cette Province, devoir préférer à une taxe sur les terres, les moyens adoptés dans l'Acte actuellement soumis à l'approbation de votre Majesté, intitulé, "Acte

R

qui